

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le jeudi, 22 décembre 2025 à 19 h 30, au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Monsieur Donald Lemieux;
Siège #6 : Madame Lucie Bourgeois.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Lorenzo Ouellet, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

Résolution 2025-12-218

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, le lundi 22 décembre 2025 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Administration – Prévisions budgétaires 2026;
3. Plan triennal d'immobilisations;
4. Règlement 2026-01 – Avis de motion et présentation du projet de règlement;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 17 décembre 2025

Joël Charest
Directeur général et
greffier-trésorier

Résolution 2025-12-219

**Administration –
Prévisions budgétaires
2026**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la prochaine année financière et y prévoir des recettes au moins égalent aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Lemieux, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le budget de dépenses suivant pour l'exercice financier 2026 :

DÉPENSES	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Administration générale	791 435.00 \$	803 957.00 \$
Sécurité publique	306 072.00 \$	311 582.00 \$
Transport	799 533.00 \$	756 561.00 \$
Hygiène du milieu	815 946.00 \$	905 649.00 \$
Santé et bien-être	40 500.00 \$	40 500.00 \$
Aménagement urb. et développement	185 184.00 \$	170 484.00 \$
Loisirs et culture	598 039.00 \$	614 683.00 \$
Intérêts sur dette à long terme	466 940.00 \$	449 576.00 \$
Conciliations (inc. capital dettes & projets)	1 088 255.00 \$	1 229 027.00 \$
TOTAL DÉPENSES	5 091 904.00 \$	5 282 019.00 \$

Pour pourvoir au paiement des dépenses mentionnées ci-haut, il est également résolu d'adopter le budget de revenus suivant pour l'exercice financier 2026 :

REVENUS	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Taxes	3 085 916.00 \$	3 255 034.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	134 026.00 \$	167 001.00 \$
Transferts	1 235 257.00 \$	1 271 428.00 \$
Services rendus	270 812.00 \$	298 304.00 \$
Imposition de droits	49 376.00 \$	51 376.00 \$
Intérêts	110 203.00 \$	109 333.00 \$
Autres revenus	206 314.00 \$	129 543.00 \$
TOTAL REVENUS	5 091 904.00 \$	5 282 019.00 \$

Résolution 2025-12-220**Plan triennal
d'immobilisations**

IL EST PROPOSÉ par M. Hugues Berger, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2026-2027 et 2028.

PROJET	2026	2027	2028	SOURCE DE FINANCEMENT
Construction du nouveau complexe municipal			À confirmer	Programme PRACIM/TECQ
Développement domiciliaire		500 000.00 \$		Règlement d'emprunt
Installation d'abris de joueurs et améliorations du terrain de balle	10 000.00 \$			Budget de fonctionnement
Acquisition d'un chasse-neige (secteur rural)	495 000.00 \$			Fonds de roulement
Amélioration du parc des jeux d'eau	98 000.00 \$			Subvention PRIMA
Remplacement de la chargeuse			350 000.00 \$	Règlement d'emprunt/subvention
Installation d'un système d'éclairage temporaire - centre communautaire	10 000.00 \$			Budget de fonctionnement
Mise aux normes Boulevard Joubert/Lacroix/Millier			À confirmer	Programme PRIMEAU et règlement d'emprunt
Mise aux normes rues de l'Église et Fenderson			À confirmer	Programme PRIMEAU et règlement d'emprunt
Acquisition d'une motoneige pour les sentiers Mic-Mac	12 000.00 \$			Budget de fonctionnement
Réfection des toilettes au Centre sportif David-Pelletier	50 000.00 \$			Comité des loisirs (chasse à l'As)
Mise à niveau du système de chauffage au garage municipal	17 000.00 \$			Fonds de roulement
Remplacement d'une pompe et de sa base Poste de pompage #1	72 500.00 \$			Fonds de roulement
TOTAL	764 500.00 \$	500 000.00 \$	350 000.00 \$	

Résolution 2025-12-221**Règlement 2026-01 –
Avis de motion et
présentation du projet
de règlement**

M. Frédéric Caron, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-01 visant à fixer les taxes

à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2026;

- Dépose le projet de règlement 2026-01 visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2026.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2025-12-222

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Hugue Berger, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19h43.

Je, Lorenzo Ouellet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect